

N°	4	1	3
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- NATURA 2000 : désignation représentant de l'EPTB au COPIL et candidature - sous réserve- de l'EPTB à l'animation du DOCOB pour 3 ans</p>	<p>L'an deux mil quatorze</p> <p>Le jeudi 6 novembre 2014, 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. PATIN.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. BIENAIMÉ, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN, M. RÉGNIER.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, (pouvoir à Mme LE VERN), M. AUBRY (pouvoir à M. PATIN), M. JACOB (pouvoir à M. DAVERGNE), M. JUMEL, M. LEFEVRE.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>16 octobre 2014</p>	<p>- NATURA 2000 :</p> <p><u>a) Désignation du représentant de l'Institution au Comité de pilotage Natura 2000</u> <i>A l'unanimité, les membres du Conseil désignent Mme LUCOT-AVRIL pour représenter l'Institution aux COPIL Natura 2000.</i></p> <p><u>b) Candidature de l'Institution à l'animation du DOCOB Natura 2000 pour les 3 prochaines années : animation des dispositifs MAEC, contrats Natura, etc...</u> Vu la délibération n°222 qui reconduit la candidature à l'animation du DOCOB pour 2011-2013, Vu la délibération n°273 qui reconduit la candidature de l'Institution à l'animation du DOCOB pour 2014, Etant donné la structuration interdépartementale et interrégionale de l'Institution qui facilite la mise en œuvre de ces actions sur l'ensemble bassin,</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 14</p> <p>Présents 9</p> <p>Votants 12</p>	<p><i>Sous réserve que le budget présenté ultérieurement soit accepté par les membres du Conseil, ce dernier accepte que l'Institution reconduise sa candidature à l'animation du DOCOB FR2200363 "vallée de la Bresle", pour les années 2015-2017, ce qui comprend, entre autre, l'animation du dispositif des futures mesures agro-environnementales sur son territoire (enjeux Natura 2000 et zone humide voire d'autres enjeux éventuels), l'animation du dispositif des contrats Natura 2000, etc...</i></p> <p><i>Le conseil habilite M. le Président à signer tous les documents en lien avec la présente décision de principe (courriers, demandes de financements,).</i></p>

Date de publication et de transmission

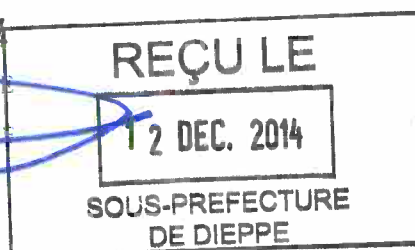
au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

le Président de l'Institution

Joël PATIN

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
LEPESLE
3, rue Secur-Badiou - 77300 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 56 Fax : 02 35 17 41 56
www.epibresle.com



Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Joël PATIN

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
LEPESLE
3, rue Secur-Badiou - 77300 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 56 Fax : 02 35 17 41 56
www.epibresle.com